

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Envoyé en préfecture le 04/04/2019 Recu en préfecture le 04/04/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_29-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 29 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Equipement de la Maison du Parc - Demande de financement

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le guorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents:

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT Christiane NAJI à Gisèle MAGNE Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER Michel RUFFINATTI à Roland PETIET Félix BOREL à Alain SAGE Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES Christian AUTARD à André BERGER Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX Francis FARGE à Claude BADOC Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN Pascal DEPOISSON à Mireille BOR Philippe DAUMAS à Paule DAPRES

Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés: Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon ● 60 place Jean-Jaurès ● BP 122 ● 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_29-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 entre l'Etat, la Région, les Départements des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu le programme d'actions 2019;

Considérant le besoin d'améliorer les équipements de la maison du Parc par l'amélioration de l'accueil, l'installation de stores et/ou brise-soleil, l'installation de mobilier et l'aménagement intérieur de certains bureaux;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de travaux pour l'amélioration de l'accueil, l'installation de stores et/ou brise-soleil, l'installation de mobilier et l'aménagement intérieur de certains bureaux, sous réserve de la mobilisation aboutie des aides sollicitées et constituant la deuxième phase du programme d'équipement de la maison du Parc pour un montant total de 82 080 € TTC :

DEPENSES	is a second of the second of t	Montant
Equipement et travaux		68 400 €
Etude et maitrise d'œuvre		en interne €
TOTAL		68 400 €
TVA 20%	V	13 680 €
TOTAL TTC		82 080 €
RECETTES	%	Montant
Région PACA	80 %	57 000 €
Participation (crédits) Parc du Luberon	20 %	11 400 €
TOTAL	100 %	68 400 €
Préfinancement de la TVA PNR Luberon		13 680 €
TOTAL		82 080 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;
- SOLLICITE la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI